



Edition 2022 de la Réunion  
d'Information et d'Echanges de  
**L'agence de l'eau Rhin-Meuse**  
au titre de son 11<sup>ème</sup> programme  
en **coopération internationale,**  
*En partenariat avec le pS-eau et GESCOD*

AERM – BOURMAUD David

**RIE - Edition 2022**

**Réunion du 07 juin 2022** (en présentiel + distanciel)



# PROGRAMME



**14H00 – MOT D'ACCUEIL ET D'INTRODUCTION**  
PAR MICHEL GEORGE, RÉFÉRENT DU COMITE DE BASSIN RHIN MEUSE  
& LAURENT MARCOS, DIRECTEUR DES AIDES ET DE L'ACTION INTERNATIONALE

**14H05 – RÉVISION DU 11<sup>ÈME</sup> PROGRAMME ET STRATÉGIE AERM  
& TEMPS D'ÉCHANGES,** PAR DAVID BOURMAUD

**14H20 – PARTIE THÉMATIQUE : DISPOSITIFS D'AIDE DANS LE GRAND EST**

- INTRODUCTION PAR DAVID BOURMAUD, AERM
- PRÉSENTATIONS :
  - **14H25** : DISPOSITIF DE L'AESN PAR MAGALI ROBIN, DIRECTION VALLÉES DE MARNE
  - **14H35** : FONDS EAST DE L'EUROM. DE STRASBOURG PAR SANDRINE MILLET ET ANNE WILHELM
  - **14H45** : FONDS EAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY, PAR EMÉRENTIENNE GALTIER
  - **14H55** : FONDS DE DOTATION « TERRE D'EAU EN PARTAGE », PAR XAVIÈRE TCHAKOUTE
  - **15H05** : PANORAMA COMPLÉMENTAIRE, PAR MARIE ZERBO DU PS-EAU/ GESCOD
- **15H15** : TEMPS D'ÉCHANGES





## 15H45 – PARTIE TECHNIQUE : LA GESTION DES LATRINES PUBLIQUES

- INTRODUCTION ET PRINCIPAUX ENJEUX PAR MARIE ZERBO, pS-EAU/ GESCOD
- ILLUSTRATIONS :
  - 15H55 : LATRINES EN MILIEU SCOLAIRE PAR CAROLINE RUNDSTADLER, COOP'EAU CONSEIL
  - 16H10 : LATRINES EN MILIEU URBAIN PAR CÉCILE SICARD, GESCOD MADAGASCAR
  - 16H25 : GESTION DE L'HYGIÈNE MENSTRUELLE PAR GAËLLE NOUGAREDE, MOUVEMENT FRANCE
- 16H40 : TEMPS D'ÉCHANGES

17H10 – MOT DE CONCLUSION, PAR DAVID BOURMAUD, AERM



Edition 2021 de la Réunion  
d'Information et d'Echanges de  
**L'Agence de l'eau Rhin-Meuse**  
au titre de son 11<sup>ème</sup> programme  
en **coopération internationale**,  
*En partenariat avec le pS-eau et le GESCOD*



## RÉVISION DU 11ÈME PROGRAMME ET STRATÉGIE AERM

**RIE - Edition 2021**  
**Webinaire du 15 juin 2021 -**



# Coopération internationale AERM

## Objectifs des évolutions retenues en déclinaison de la **STRATÉGIE INTERAGENCES ADOPTÉE EN 2020**

- Harmoniser le **taux d'aide maximal** accordé aux projets de solidarité avec celui des autres agences de l'eau
- Continuer à favoriser l'émergence de projets de **coopération décentralisée** portés par des collectivités tout en augmentant la mobilisation de leurs fonds du 1% loi Oudin Santini



Tx d'aide 80 % → **70 % et sans plafond en coopération décentralisée**  
→ 60 % avec plafond à 60k€ hors coopération décentralisée



Participation de 20% minimum en ressources propres de la collectivité française





- Démultiplier l'articulation entre les projets de solidarités et les coopérations institutionnelles (promouvant la GIRE - Gestion Intégrée de la Ressource en Eau - sur des bassins versants pilotes (\*))

➔ Tx d'aide 80 % → Tx d'aide à 70% et sans plafond  
(quelle que soit la nature du porteur du projet - collectivité ou association -)

Possibilité d'aider une ONG internationale ne siégeant pas sur le bassin Rhin-Meuse, pour des projets avec des GIRE AERM

- Consolider l'ambition et la qualité des projets de solidarité en promouvant les bonnes pratiques et en favorisant la réunion des compétences

➔ Expérimentation de l'accès à un Tx d'aide à 70% et sans plafond  
(contre 60% avec plafond à 60 k€) pour les associations regroupées en consortium

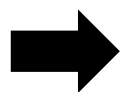
(\* ) Bassins versants du Stung Sen (Cambodge), de la Nam Sa et Nam Ngum (Laos), du Kôn (Vietnam), de la Sanaga (Cameroun) et de la Nirnova (Moldavie)

# Mesures d'accompagnement à la révision de la délibération régissant les aides au titre de la coopération internationale => **Rénovation du corpus de gestion**



## MONTAGE TECHNIQUE ET BUDGÉTAIRE DES DOSSIERS

**AVANT**  
SOUS FORMAT LIBRE



**APRES**

## SOUS FORMULAIRES

- Première version en cours d'expérimentation sur 2022
- Supports partagées entre bailleurs du Grand Est

- **Complétude** des informations et appréciation de la **robustesse** des projets
- **Facilitation** de traitement des dossiers

- Garantir la **visibilité** et la **traçabilité** des données financières
- **Fluidifier et sécuriser le contrôle** du service fait et de la réalité des dépenses

MONTAGE DES PROJETS PORTÉS PAR  
DES COLLECTIVITÉS AVEC L'APPUI  
D'UN OPÉRATEUR ASSOCIATIF

=> Présentation au Conseil d'administration du  
01/07/2022 d'un **Cadre administratif et juridique adapté**

# Prévisions financières 2022

Rappel : Dotation annuelle au 11<sup>ème</sup> programme : 1,3 M€

- Etat des prévisions au 1<sup>er</sup> juin 2022

SITUATION DES PROJETS	MONTANT D'AIDES CORRESPONDANT EN €
Aides attribuées ou en cours d'attribution	725 850
Demandes d'aides déposées sous « Rivage »	413 760
Demandes d'aides en création sous « Rivage »	216 540 ( <i>estimé</i> )
Déclarations d'intentions recueillies par l'AERM	994 300
<b>TOTAL</b>	<b>2 350 450</b>



- Nécessité d'opérer une sélection entre les projets
- Recherche d'optimisation des cofinancements entre bailleurs







Edition 2021 de la Réunion  
d'Information et d'Echanges de  
**L'Agence de l'eau Rhin-Meuse**  
au titre de son 11<sup>ème</sup> programme  
en **coopération internationale**,  
*En partenariat avec le pS-eau et le GESCOD*



# PARTIE THÉMATIQUE : DISPOSITIFS D'AIDE DANS LE GRAND EST

INTRODUCTION ET PRINCIPAUX ENJEUX  
PAR **DAVID BOURMAUD, AERM**



## Pourquoi cette thématique ?

### Porter à connaissance les dispositifs accessibles aux porteurs de projets

⇒ **Optimiser la ventilation des crédits** en fonction des priorités et des stratégies des différents bailleurs

➤ Mise en place de **modalités de gestion financière conjointe**

*(Comités de sélection des projets, partage des prévisions d'intention de projets, coordination des taux de financements...)*

➤ Orientation des projets pour favoriser les **cofinancements complémentaires**

### Encourager le rapprochement de pratiques entre les bailleurs

⇒ **Simplifier l'accès aux financements** pour les porteurs de projets

➤ **Maximiser la compatibilité des dispositifs d'aide entre les bailleurs**

*(Critères d'éligibilité convergents, modalités d'interventions partagées...)*

➤ **Tendre vers des corpus de gestion commun**

*(Dépôt d'un même dossier identique pour tous les bailleurs...)*